

ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'EXERCICE 2025 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2026 PAR L'AMMC

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a enregistré, en date du 24 septembre 2026 et sous la référence N°EN/EM/031/2026, le document de référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026 du Crédit Agricole du Maroc (CAM).

À la date d'enregistrement du document de référence précité, la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt par le CAM est composée :

- Du présent document de référence du CAM relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026 du Crédit Agricole du Maroc (CAM), enregistré par l'AMMC le 24 septembre 2026 et sous la référence N°EN/EM/031/2026 ;
- De la note relative au programme d'émission de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 24 septembre 2026 sous la référence EN/EM/032/2026.

Le dossier d'information du CAM est tenu, à tout moment, à disposition du public selon les modalités suivantes :

- A.** Au siège social du Crédit Agricole du Maroc : Place des Alaouites - BP 49 - 10 000 Rabat (05.37.20.82.19 à 26) ;
- B.** Sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
- C.** Sur le site du CAM (www.creditagricole.ma).

